

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

### REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU (à partir du point n°4), Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Cécile BISSON, Christine PLATEAU, Francis DOREY.

Procurations : Christel MARCILLAUD-PITEL à Mélanie LEPOULTIER.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 19/02/2026.

### **-1- CREATION DE DEUX POSTES DE SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE.**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3, 2ième alinéa ;

Considérant la nécessité de recruter deux personnes afin de répondre à l'accroissement saisonnier des tâches du service technique et notamment l'entretien de la voirie et des espaces verts,

Considérant la bonne gestion des moyens humains pendant cette période d'accroissement saisonnier de l'activité des services techniques, il est proposé de créer **deux** postes de saisonnier pour assurer le maintien de la continuité du service public.

Sur le rapport de l'autorité territoriale et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

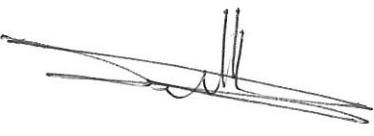

La création de **deux** postes d'agent non titulaire saisonnier pour une période de 6 mois chacun pour l'année civile 2026.

Chaque agent assurera les fonctions d'agent d'entretien polyvalent pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice Brut 367 Majoré 366, 1er échelon de l'échelle C1 du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026;

L'autorité territoriale est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

<p><b>Mélanie LEPOULTIER</b> Maire</p> 	<p><b>Nadège LEROSIER</b> Secrétaire de séance</p> 
--	---

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

### REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, mercredi vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU (à partir du point n°4), Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Cécile BISSON, Christine PLATEAU, Francis DOREY.

Procurations : Christel MARCILLAUD-PITEL à Mélanie LEPOULTIER.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 19/02/2026.

### **-2- OFFRE D'ACHAT DU BATIMENT DES JOURNALIERS.**

Mme le maire présente au conseil municipal l'offre d'achat de VAL D'OUEST IMMOBILIER – 14000 CAEN - représenté par Guerlain AUBREE, gérant associé, **d'un montant de 135000 EUR net vendeur** (142000 EUR avec frais de négociation) pour l'acquisition de la propriété communale situé Rue de Magny, partie de la parcelle cadastrée AB251 portant un ancien bâtiment agricole en pierre à réhabiliter avec cour et petits bâtiments à usage d'anciens burets pour une surface d'environ

875 m<sup>2</sup>. Le projet final consiste en la réalisation de trois habitations avec espace vert et parking.



Après avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité,

-1- DECIDE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB251 d'une surface estimée à 875 m<sup>2</sup> portant un ancien bâtiment agricole en pierre à réhabiliter avec cour et petits bâtiments à usage d'anciens burets.

-2- ACCEPTE l'offre d'achat de VAL D'OUEST IMMOBILIER – 14000 CAEN - représenté par Guerlain AUBREE, gérant associé, **d'un montant de 135000 EUR net vendeur** pour l'acquisition du bien décrit ci-dessus,

-3- CHARGE Mme le Maire de faire procéder au bornage définitif par un géomètre expert.

-3- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'acte notarié à venir en l'étude de Maître POTTIER, notaire à Bayeux.

<p><b>Mélanie LEPOULTIER</b> Maire</p> 	<p><b>Nadège LEROSIER</b> Secrétaire de séance</p> 
---	---

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERSVIEU

### REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, mercredi vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommersvieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERSVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU (à partir du point n°4), Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Cécile BISSON, Christine PLATEAU, Francis DOREY.

Procurations : Christel MARCILLAUD-PITEL à Mélanie LEPOULTIER.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE



Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 19/02/2026.

### **-3- CHEQUE DE REMBOURSEMENT GROUPAMA – TEMPETE GORETTI.**

Mme le Maire présente un chèque reçu de GROUPAMA ASSURANCES d'un montant de 1275.50 EUR en remboursement hors franchise des dégâts survenus sur les toitures des bâtiments communaux par la tempête Goretti en janvier 2026.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le chèque présenté et charge Mme le Maire de procéder à son encaissement sur l'exercice 2026 du budget communal.

<b>Mélanie LEPOULTIER</b> <b>Maire</b> 	<b>Nadège LEROSIER</b> <b>Secrétaire de séance</b> 
--	---

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU**

### **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, mercredi vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU (à partir du point n°4), Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Cécile BISSON, Christine PLATEAU, Francis DOREY.

Procurations : Christel MARCILLAUD-PITEL à Mélanie LEPOULTIER.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 19/02/2026.

**-4- DEMANDE EXONERATION DE LOYER – LA GRANGE.**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 08/04/2025, le conseil municipal avait accordé une exonération de paiement du loyer du bail commercial de la Grange à M et Mme Strobino jusqu'au 31/03/2026.

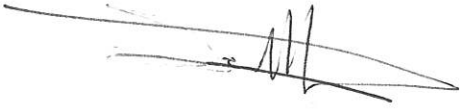

Pour mémoire, le montant du loyer est de 450 EUR/mois (valeur au 01/04/2017 révisable).

Mme le Maire donne lecture d'une lettre argumentée de M et Mme Strobino en date du 19/01/26 sollicitant une exonération de loyer pour l'année 2026/2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

-1- d'accorder une exonération de loyer du bail commercial accordé à M et Mme STROBINO, société LA GRANGE DE SOMMERVIEU, du 01/04/2026 au 30/03/2027.

-2- autorise Mme le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

<b>Mélanie LEPOULTIER</b> <b>Maire</b> 	<b>Nadège LEROSIER</b> <b>Secrétaire de séance</b> 
--	---

**FEUILLE DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2026**

**RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES**

- 1- CREATION DE DEUX POSTES DE SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE.
- 2- OFFRE D'ACHAT DU BATIMENT DES JOURNALIERS.
- 3- CHEQUE DE REMBOURSEMENT GROUPAMA – TEMPETE GORETTI.
- 4- DEMANDE EXONERATION DE LOYER – LA GRANGE.

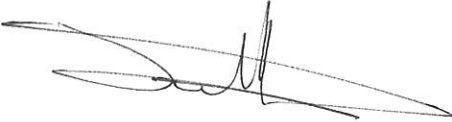

**LISTE DES PRESENTS**

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU (à partir du point n°4), Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Cécile BISSON, Christine PLATEAU, Francis DOREY.

Procurations : Christel MARCILLAUD-PITEL à Mélanie LEPOULTIER.

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

<p><b>Mélanie LEPOULTIER</b> <b>Maire</b></p> 	<p><b>Nadège LEROSIER</b> <b>Secrétaire de séance</b></p> 
---	---